



FICHE INDIVIDUELLE D'INSCRIPTION

Année 2020 – 2021

Renouvellement inscription

Première inscription

L'élève golfeur/golfeuse

NOM Prénom Sexe

Date de naissance

Adresse

Code Postal VILLE

N° de licence

Antécédents médicaux (accidents, traumatismes, allergies...)

.....

.....

Savez-vous déjà si votre enfant viendra seulement le mercredi

ou seulement le samedi

Tarifs et règlement

Nés entre 2002 et 2011 - licence comprise	219 € (18,25 € /mois)	Espèces <input type="checkbox"/>
Nés entre 2002 et 2011 - licence comprise première inscription	168 € (14 € /mois)	CB <input type="checkbox"/>
Nés entre 2012 et 2015	108 € (9 € /mois) Licence comprise	Chèque <input type="checkbox"/>
	Gratuit + licence 16€ Si parent ou grand parent membre du club	Prélèvement mensuel <input type="checkbox"/> <i>(fournir un RIB et remplir autorisation de prélèvement)</i>

Responsables légaux

Madame/Monsieur :	Madame/Monsieur :
Tél domicile :	Tél domicile :
Bureau :	Bureau :
Adresse mail :@.....	Adresse mail :@.....

Autres tel utiles (famille)

Madame/Monsieur :	Madame/Monsieur :
Tél domicile :	Tél domicile :
Bureau :	Bureau :
Adresse mail :@.....	Adresse mel :@.....

Autorisation des parents

Je soussigné(e) Madame ou Monsieur..... autorise mon enfant.....
à participer aux activités de l'Ecole de Golf.

D'autre part, j'autorise le responsable à prendre des mesures d'urgence en cas d'accident survenant à mon enfant.

Le/...../2020

Signature

AUTORISATION DE PUBLICATION DES PHOTOS

Comme vous avez pu le constater, l'équipe du golf de Riom met tout en œuvre pour essayer de faire jouer le plus possible votre enfant et rendre agréable son année d'apprentissage. Différentes compétitions sont organisées et des goûters sont proposés. A l'occasion de ces manifestations, votre enfant peut être photographié.

Afin de faire vivre notre site internet et de vous faire partager ces instants magiques avec nos jeunes golfeurs, nous demandons votre autorisation pour la publication des photographies.

Année 2020-2021

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, parent de

accepte que mon enfant soit photographié durant ses activités au golf. J'accepte également que les clichés soient diffusés sur le site internet du golf, ou sur toutes autres publications du golf de Riom.

n'accepte pas de clichés de mon enfant.

A..... Le /..... /2020 **Signature**

AUTORISATION D'ACCOMPAGNEMENT EN TRANSPORT PAR UN ENTRAINEUR OU UN BENEVOLE

Année 2020-2021

Nous soussignés, Madame, Monsieur parents de
Demeurant.....

Autorisons les entraîneurs ou bénévoles désignés par le club à véhiculer notre enfant pour se rendre sur un lieu d'hébergement, d'entraînement ou de championnat. Ceci est valable pour tout véhicule à moteur (voiture, minibus, voiturette de golf etc)

A Le /..... /2020 **Signature**

ACCUSE DE RECEPTION DU REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) : élève du groupe :
« Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du golf de Riom et m'engage à le respecter. »

A Le /..... /2020 **Signature**

A renseigner obligatoirement pour les élèves mineurs :

Je soussigné(e) responsable légal

« Certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Golf de Riom et m'engage à le respecter. »

A Le /..... /2020 **Signature**

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE GOLF DE RIOM

Voté par le conseil d'administration du lundi 08 septembre 2008

Préambule

Le règlement intérieur de l'école de Golf de Riom est adopté par les membres du Conseil d'Administration. Il s'en tient à des règles simples, admissibles par tous, inspirées par le souci de préserver la sécurité et le cadre de vie à l'intérieur du Golf de Riom. Il constitue un apprentissage de la citoyenneté, en ayant pour base des principes de respect, de tolérance, et d'honnêteté propres au golf.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : *l'appartenance à l'école de golf ne sera possible qu'après avoir signé et déposé à l'accueil du golf, la fiche d'inscription/règlement intérieur (qui vaut demande de licence) et un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf.*

- *A la première inscription vous devez fournir un Certificat médical (CM) qui sera valable 3 ans à condition de remplir le Questionnaire Santé (QS) les 2 années suivantes au moment de la réception de la licence*
- *Si en 2020 vous avez fourni un CM ou rempli le QS, il faudra remplir le QS en 2021 (ou fournir un CM)*

Tout problème médical devra être noté sur la fiche d'inscription et signalé aux Pros.

Chapitre 1 – Droits de l'élève

L'appartenance à l'école de golf de Riom permet à chaque élève ou jeune, une initiation et un enseignement de perfectionnement à la pratique du golf, encadrés par des éducateurs sportifs diplômés appelés Pros. Des groupes de niveaux seront déterminés par les éducateurs sportifs ou Pros et les membres de la Commission Jeunes. Les jours réservés à l'enseignement sont le mercredi et/ ou le samedi.

L'appartenance à l'école de golf permet aux jeunes débutants d'obtenir un prêt de matériel de golf. Le matériel peut leur être prêté en début d'année pour la période d'enseignement (de septembre à juin) moyennant le dépôt d'un chèque de caution ou au début de chaque cours pour la durée de celui-ci.

L'appartenance à l'école de golf donne un accès illimité au practice et au parcours en dehors des heures de cours. L'admission au club house est libre pour tous les enfants à partir de 8 ans et pour ceux de moins de 8 ans accompagnés. En ce qui concerne l'accès au parcours, il est conditionné à l'accord préalable des Pros et aux heures d'ouverture du club-house. Toutefois, les membres de moins de 8 ans non accompagnés de leurs parents ou d'un membre adulte ne peuvent avoir accès aux installations. L'AGR n'est en aucun cas responsable des accidents qui pourraient arriver à des enfants, ou causés par eux-mêmes, ou par manque de surveillance.

L'appartenance à l'école de golf de Riom permet également aux jeunes de bénéficier de balles de practice de façon gratuite, dans la limite de 2 seaux de balles par jour.

Pour les compétitions et animations, un parent golfeur peut être suiveur de partie mais il ne peut pas suivre la partie dans laquelle joue son enfant.

L'adhésion à l'école de golf permet également de participer aux compétitions du club, après avis obligatoire des Pros et de la commission Jeunes.

Chapitre 2 – Devoirs de l'élève

L'appartenance à l'école de golf de Riom n'est possible que si le jeune est membre & licencié de l'association sportive du club.

1. L'ASSIDUITÉ : elle est la condition essentielle pour progresser. Elle inclut la présence aux cours et aux épreuves d'évaluation proposées durant l'année de septembre à juin.

Toute absence prévisible doit être signalée à l'avance par téléphone à l'accueil du golf.

Les jeunes sélectionnés pour participer aux différentes épreuves (individuelles ou par équipes, de niveau Club, Département ou Ligue) ont une obligation de présence.

2. LE RESPECT DES HORAIRES : Les cours sont généralement d'une durée d'une heure. Tout élève arrivant avec un retard supérieur à 15 minutes ne peut être admis en cours. . La feuille de présence est à remplir à l'accueil dès l'arrivée de l'enfant.

3. LE MATÉRIEL : Le matériel prêté par le golf de Riom doit faire l'objet de tous les soins. En cas de détérioration ou de perte, une compensation sera demandée à la famille.

Les jeunes doivent venir en cours avec le matériel requis par les Pros. En cas de manquement, la sanction relève de l'appréciation du Pro.

Les seaux de balles vides doivent être ramenés au clubhouse.

4. LA TENUE : Dans le souci du respect de chacun, la tenue vestimentaire doit être correcte. L'élève doit avoir la tête découverte à l'intérieur du Clubhouse. Le respect d'autrui est une nécessité impérieuse à la vie en communauté. L'utilisation de certains objets comme le téléphone portable, le baladeur ... et plus généralement tout objet générant des nuisances dans l'exercice de l'activité sont strictement bannis des cours.

5. LE RESPECT DES PERSONNES : Les élèves de l'école de golf sont tenus à la correction du langage et du comportement.

Ainsi ne peuvent être admis :

- les situations susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes
- les situations susceptibles d'entraîner des troubles dans le fonctionnement du golf
- les attitudes provocatrices et comportements susceptibles de constituer des pressions sur les personnes
- les actes de violence verbale, psychologique ou physique

Les pros peuvent prendre des sanctions face à de telles attitudes.

6. LE RESPECT DES LOCAUX ET DU MOBILIER. Le Golf propriété de la Mairie de Riom est mis à la disposition de tous les élèves payant leur cotisation au golf de Riom. Chacun doit veiller au respect de la propreté et à l'état des bâtiments, du terrain, des locaux et des matériels, pour l'agrément de tous et par respect du personnel, ainsi que pour un bon usage des moyens financiers du golf.

Un élève auteur de dégradations volontaires sera sanctionné et supportera les frais de réparation.

7. L'EXÉCUTION DES TÂCHES DEMANDÉES. Les différentes tâches liées à l'activité et proposées par le Pro (préparation physique, ramassage du matériel) doivent être effectuées par l'élève.

Chapitre 3 - Sanctions disciplinaires

Tout manquement à l'assiduité et au respect des personnes ou des locaux sera sanctionné soit par le Pro ou par le responsable de la Commission Jeunes, soit par le Conseil d'Administration selon la gravité du fait reproché.

✓ la sanction est individuelle et proportionnelle au fait reproché.

✓ la sanction est expliquée à l'élève.

✓ l'élève a droit de réponse et peut se faire assister par la personne de son choix.

Individuelle et proportionnelle au manquement, la sanction doit être expliquée à l'élève concerné à qui la possibilité de s'expliquer, de se justifier et de se faire assister, doit être offerte.

a) sanctions relevant du Pro :

- l'avertissement oral
- l'exclusion temporaire des cours d'un mois

b) sanctions relevant du conseil d'administration :

- idem ci-dessus
- l'exclusion définitive assortie ou non d'un sursis.



Nous souhaitons que les jeunes puissent porter un polo de couleur unique et logoté Ecole de Golf au prix de 10€.

Si vous êtes d'accord, nous vous demandons de bien vouloir remplir ce tableau avec la taille de votre enfant.*

Nom	
Prénom	

	6-8 ans	8-10 ans	10-12 ans	12-14 ans	XS	S	M	L	XL	XXL
Garçon ➡										
Fille ➡										

* polo Décathlon si vous souhaitez aller vérifier la taille